

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020



Convocation du **LUNDI 18 MAI 2020**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **SAMEDI 23 MAI 2020** à **10 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du deuxième trimestre de l'année 2020. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **LUNDI 18 mai 2020**.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Proposition du huis-clos de la séance
02. Administration générale – Election du maire
03. Administration générale – Fixation du nombre d'adjoints
04. Administration générale – Election des adjoints
05. Administration générale – Lecture de la charte de l'élu local

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de mai, à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de MUESPACH.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants (à inscrire selon le nombre de voix obtenus par les élus au 1er tour, puis par les élus au 2ème tour).

Mme RENTZ Régine	Mme GUTZWILLER Caroline	Mme SCHWECHLER Peggy
M SEGINGER Philippe	Mme MURA Christine	Mme FESSLER Annick
Mme ROST Régine	M GRETTTER Louis	M SCHMITT Alain
Mme LESUEUR Sophie	Mme KOENIG Marie	M HEINIS Vincent
M HATSTATT Rémi		

Etai(en)t absent(e)(s) les conseillers municipaux suivants (à inscrire selon le nombre de voix obtenus par les élus au 1er tour, puis par les élus au 2ème tour).

Mme HEMMERLIN Séverine	Excusée, procuration à Mme RENTZ Régine
M. GRANDCLAUDE Christian	Excusé, procuration à M. SCHMITT Alain

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020

**-DELIBERATION N° 2020/020 – ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DU MAIRE –
SEANCE A HUIS CLOS**

Dans le respect de la circulaire émanant du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et dans l'objectif de respecter les consignes sécuritaires du Gouvernement afin d'éviter la propagation du virus Covid 19, Monsieur le Maire demande la tenue de la présente séance à huis-clos

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'autoriser le déroulement de la séance à huis clos.

-DELIBERATION N° 2020/021 – ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DU MAIRE

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur HUBER PHILIPPE**, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. **Madame KOENIG Marie** a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

2.Election du maire

2.1.Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré **treize** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales était remplie. Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2.Constitution du bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

-Madame FESSLER Annick

-Madame MURA Christine

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020

2.3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

-a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
-b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	quinze
-c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	zéro
-d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	un
-e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	quatorze
-f) Majorité absolue	huit

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme RENTZ Régine	14	quatorze

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Madame RENTZ Régine a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

-DELIBERATION N° 2020/022 – ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-2,
CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
SUR proposition de **Madame RENTZ Régine**, Maire,
APRES en avoir délibéré,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE la création de **4 (quatre)**- postes d'adjoints,

DECIDE de charger **Madame RENTZ Régine**, Maire de l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE **Madame RENTZ Régine** Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2020/023 – ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DES ADJOINTS

1.Election des adjoints

Sous la présidence de **Madame RENTZ Régine** élue maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales). Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 (quatre) adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 (quatre) adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a fixé à **4 (quatre)**, le nombre des adjoints au maire de la commune.

1.1.Election du premier adjoint

1.1.1.Résultats du premier tour de scrutin

-a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
-b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	quinze
-c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	zéro
-d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	zéro
-e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	quinze
-e) Majorité absolue	huit

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme FESSLER Annick	11	onze
Mme GUTZWILLER Caroline	4	quatre

1.1.2.Proclamation de l'élection du premier adjoint

Madame FESSLER Annick a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installé.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020

1.2.Election du deuxième adjoint

1.2.1.Résultats du premier tour de scrutin

-a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
-b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	quinze
-c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	zéro
-d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	deux
-e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	treize
-e) Majorité absolue	sept

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme GUTZWILLER Caroline	3	trois
M. HATSTATT Rémi	10	dix

1.2.2.Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur HATSTATT Rémi a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

1.3.Election du troisième adjoint

1.3.1.Résultats du premier tour de scrutin

-a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
-b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	quinze
-c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	zéro
-d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	un
-e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	quatorze
-e) Majorité absolue	huit

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GRETTIER Louis	10	dix
M. SCHMITT Alain	4	quatre

1.3.2.Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur GRETTIER Louis a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020

1.4.Election du quatrième adjoint

1.4.1.Résultats du premier tour de scrutin

-a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
-b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	quinze
-c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	zéro
-d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	un
-e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	quatorze
-e) Majorité absolue	huit

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme GUTZWILLER Caroline	13	treize
M. SEGINGER Philippe	1	un

1.4.2.Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Madame GUTZWILLER Caroline a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

-DELIBERATION N° 2020/024 – ADMINISTRATION GENERALE – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

-----///////////////-----

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **Madame RENTZ Régine**, Maire lève la séance à onze heures cinquante minutes.

-----///////////////-----

Etabli à Muespach, le samedi 23 mai 2020.

Le Maire,
RENTZ Régine.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Proposition du huis-clos de la séance
02. Administration générale – Election du maire
03. Administration générale – Fixation du nombre d'adjoints
04. Administration générale – Election des adjoints

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 23 mai 2020

05. Administration générale – Lecture de la charte de l'élu local

Tableau des signatures pour l'approbation du procès verbal des délibérations
du Conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
samedi 23 mai 2020

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d'absence d'emargement ou autres observations
RENTZ Régine		
FESSLER Annick		
HATSTATT Rémi		
GRETTER Louis		
GUTZWILLER Caroline		
SCHWECHLER Péggy		
HEMMERLIN Séverine		Absente excusée à la réunion du 23 mai 2020. A donné procuration à Mme RENTZ Régine
SEGINGER Philippe		
MURA Christine		
ROST Régine		
GRANDCLAUDE Christian		Absent excusé à la réunion du 23 mai 2020. A donné procuration à M. SCHMITT Alain
SCHMITT Alain		
LESUEUR Sophie		
KOENIG Marie		
HEINIS Vincent		